

Image not found or type unknown



Coefficient sur salaire et bulletin de paie

Par **hier0**, le **28/11/2013** à **10:24**

bonjour,je suis magasinier depuis 25 ans dans la meme boutique,je depend de la convention collective 1404 des entreprises de commerce,location, et de reparation de tracteur,.....materiels de travaux publics.j'avais un coeff 245 et lui m'a passé au nouveau coeff A70 d'apres la brochure 3131 idcc du 16/12/2010 d'apres moi cela corespondrait plutot à B10? rnSachez aussi que j' ai demandé un rappel sur 5 ans car il ne m'appliquait pas le minimum salaire de la dite convention,pour ça il m'a fait une regularisation salaire en le notant sur la derniere fiche de paie mais ne m'a pas refait tous mes bulletins de salaire.En a t'il le droit et est ce valable pour la retraite?